

MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES

LE CLEAN INDUSTRIAL DEAL : DES AVANCÉES POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'INDUSTRIE EUROPÉENNE MAIS UN ESSAI QUI RESTE À TRANSFORMER !

Le tant attendu Clean Industrial Deal a été publié le 26 février dernier et FEDERREC salue ces propositions, parmi lesquels le doublement du taux d'utilisation des matières recyclées dans l'économie, qui devra passer de 12 à 24 % d'ici 2030.

Alors que FEDERREC et son homologue européenne EuRIC alertent sur l'incohérence des politiques européennes qui réduisent les filières de consommation de matières premières recyclées (MPR) sans pour autant permettre l'écoulement de ces dernières sur le marché européen, la Commission européenne s'est enfin emparée du sujet et a écouté les acteurs industriels.

Face à des importations de MPR massives au sein de l'UE, notamment en provenance de Chine, dont les caractéristiques ne sont souvent pas conformes aux exigences environnementales européennes, **les entreprises de recyclage demandent que la législation soit en cohérence avec la réalité et la volonté de sauver l'industrie européenne.** Si l'on veut protéger l'environnement et assurer une industrie pérenne, le recyclage et les matières circulaires doivent être au cœur de la décarbonation et les politiques publiques doivent permettre aux entreprises de disposer de débouchés pour les MPR en Europe.

FEDERREC appelle notamment à ce que la priorité donnée à la circularité soit bien prise en compte dans les dispositions relatives aux marchés pilotes et à disqualifier en leur sein toute méthodologie allant à l'encontre de l'économie circulaire et des économies de CO₂.

Pour répondre au double enjeu européen de la protection de l'environnement et de souveraineté industrielle, une politique restaurant la compétitivité des industries européennes et accroissant la demande en matières recyclées et en produits circulaires et bas carbone doivent devenir plus que jamais des objectifs cardinaux.

The Clean Industrial Deal – some progress made for European industries and environmental protection; yet, more actions needed

The long-awaited Clean Industrial Deal was published on 26 February, and FEDERREC welcomes a number of the proposals made, which include doubling the Circular Materials Use Rate from 12% to 24% by 2030!

While EuRIC and FEDERREC have been warning of the incoherence of European policies that reduce market outlets for recycled materials without boosting the demand for recycled raw materials (RRM) within the internal market, the European Commission has finally taken up the issue and listened to the industrial players.

Faced with massive imports of RRM within the EU, particularly from China, whose characteristics are often inconsistent with European environmental requirements, **recycling companies are calling for swift measures that are consistent with the immediate threats they face and the absolute need to save European industry.** If we want to protect the environment and ensure a sustainable industry, recycling and circular materials must be at the heart of decarbonisation and public policies must allow companies to have reliable and sustainable markets for RRM in Europe!

In particular, FEDERREC calls for prioritising circularity as a key driver of decarbonation in the provisions dealing lead markets and disqualifying any methodology which would go against circular materials and CO₂ savings.

To meet the dual European challenge of environmental protection and industrial sovereignty, a clear policy restoring the competitiveness of European industries and boosting the demand for recycled materials and circular as well as low-carbon products is absolutely essential.

À propos de FEDERREC

FEDERREC est la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail.

Créée en 1945, initialement sous le nom FEDEREC, **pour devenir en 2024 FEDERREC**, elle représente aujourd'hui 34 500 salariés, 1 200 entreprises, soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDERREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

Contact presse FEDERREC : Agence Profile

Olivia CHABBERT / Anna LESBROS - 01 56 26 72 00 - federec@agence-profile.com